

17 AVR. 1994

1354 /15.08.31

Monsieur Yves SOUCHAUD
C/o Ministère de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
KIGALI

Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance ce qui suit :

1. Force est de constater que le projet pour lequel votre poste fut créé par le Ministère Français de Coopération, en vue de nous aider à mettre sur pied un Centre National de Formation des Animateurs Sportifs Polyvalents ne se concrétise pas, faute de moyens matériels et financiers.
2. Ledit projet a été chiffré par la partie rwandaise, avec votre concours, et présenté officiellement, dans le cadre de la coopération française, lors de la récente Commission mixte franco-rwandaise. Malgré les promesses, pourtant faites, du Chef de Mission Française de Coopération à KIGALI, il semblerait qu'aucune enveloppe financière n'a été concrètement dégagée pour nous permettre le démarrage de ce projet, modeste quant à son coût.
3. Entretenu, pour meubler votre séjour, vous avez effectué des descentes sur le terrain, pour vous permettre de mieux appréhender les réalités de notre pays. Ensuite vous avez commencé à mener certaines activités dites d'animation sportive qui, malheureusement, n'ont pas de liens avec notre programmation qui doit être réaliste, eu égard à la contrainte budgétaire qui nous impose beaucoup de rigueur et d'austérité. Du reste les rapports établis au sujet de vos activités sur le terrain ne semblent guère présager un apport consistant, dans la mesure où nos difficultés matérielles et financières ne nous permettent pas de satisfaire les espoirs que vous suscitez à l'occasion de votre

.../...

déplacement à l'intérieur du Pays en promettant des regroupements locaux qui, forcément, entraîneraient l'engagement de dépenses non prévues par mon Département et dont vous ne pouvez pas supporter la prise en charge, dans le cadre de la coopération.

4. Par voie de conséquence, en attendant que la Coopération française puisse débloquer les moyens nécessaires devant vous permettre de remplir votre mission de démarrer le Centre de RUKARI dans de bonnes conditions techniques, tel que définies dans le projet à l'élaboration duquel vous avez étroitement participé, je vous invite à vous concentrer sur l'étude et l'élaboration des lois et règlements techniques devant régir les disciplines sportives pratiquées au Rwanda, notamment le Football, le Basketball, le Volleyball, l'Athlétisme, le Cyclisme et le Handball. Vous devrez également confédérer, en ce qui concerne le Rwanda, un manuel didactique contenant l'ensemble des cours envisagés pour la formation des animateurs sportifs polyvalents.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Major E.L.M.

C.P.I.à:

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération

K I G A L I

- Monsieur le Directeur Général
des Sports et Loisirs

K I G A L I

